



Conditions de participation au jeu-concours / concours de dessin «À vos crayons, prêts, partez!»

Organisateur du jeu-concours:

1. Le jeu-concours / le concours de dessin «À vos crayons, prêts, partez!» est organisé par volenergy AG, Spittelweg 1, CH-5043 Suhr (ci-après: volenergy).

Droit de participation:

2. Toute personne physique âgée de quatre à douze ans (âge à la date de l'envoi, le cachet de la poste faisant foi) et domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein peut participer au jeu-concours. Pour participer, les participants mineurs doivent y être autorisés par la personne investie de l'autorité parentale. volenergy est susceptible de vérifier l'existence d'une telle autorisation. Sont exclus les membres de la famille des collaborateurs de volenergy AG, du personnel des boutiques des stations-service bp et de partenaires des stations-service bp ainsi que d'autres agences impliquées dans l'action. Si une des personnes précitées participe néanmoins à l'action et gagne, volenergy est en droit d'attribuer le prix à un tiers, le participant n'ayant plus aucun droit au prix.

Durée du jeu-concours:

3. La participation au jeu-concours bp «À vos crayons, prêts, partez!» est possible du 04.08.2025 au 05.10.2025 (le cachet postal de l'envoi faisant foi).

Participation et avis de gain:

4. La participation au jeu-concours / concours de dessin «À vos crayons, prêts, partez!» nécessite de retirer un kit de participation gratuit à la caisse d'une station-service bp avec shop participante. Ce kit contient notamment une feuille de papier dessin. Les personnes autorisées à participer réalisent un dessin ou une peinture sur le thème «trajet en voiture avec ta famille». Elles peuvent utiliser pour ce faire des crayons de couleur, des feutres, de l'aquarelle, des crayons gras ou autres. La feuille devra ensuite être pliée au format DIN A5 et insérée dans l'enveloppe fournie dans le kit de participation. Le formulaire de participation devra également être rempli de manière complète et conforme à la vérité, signé par la personne investie de l'autorité parentale et également joint à l'enveloppe. L'enveloppe dûment fermée sera envoyée à l'adresse imprimée (port payé par l'expéditeur).

Après la fin de la promotion (06.10.2025-31.10.2025), un jury élira à huis clos les trois meilleurs envois. Les

gagnants seront contactés par volenergy ou par le prestataire technique agissant pour le compte de volenergy par e-mail et informés de leur gain. Le nom des gagnants et le dessin du participant pourront être publiés sur les réseaux sociaux de bp en Suisse ainsi que sur le site Web www.bpstation.ch.

Les prix seront ensuite remis personnellement ou envoyés par voie postale. Si l'adresse communiquée dans le formulaire de participation est incorrecte ou si le prix ne peut pas être livré à l'adresse communiquée ou si l'envoi du prix échoue pour d'autres raisons n'étant pas directement imputables à volenergy, volenergy est en droit d'attribuer le prix à une autre personne. Le participant n'a alors plus droit au prix. L'adresse postale est utilisée exclusivement pour l'envoi des prix.

Les prix sont remis personnellement ou envoyés par voie postale par volenergy ou par un tiers mandaté par volenergy, et ce, en Suisse et au Liechtenstein uniquement.

L'attribution des prix ne peut pas être contestée. Les prix communiqués seront décernés parmi tous les dessins envoyés valables. Un paiement en espèces est exclu. Tous les engagements de volenergy envers le gagnant sont considérés comme intégralement respectés lors de la remise ou distribution du prix. Le droit au prix ne peut être cédé. Les éventuels impôts, taxes et redevances générés par le gain d'un prix sont à la charge du gagnant. Lors de la participation de personnes mineures ou juridiquement incapables, il est présumé que la participation au jeu et l'utilisation du prix interviennent en accord avec la personne investie de l'autorité parentale et sous sa supervision.

volenergy est autorisée à utiliser les dessins gagnants dans le cadre de campagnes de PLV, par exemple sous forme d'affiches, et à les publier dans les stations-service bp en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Le prénom et le nom du gagnant sont également susceptibles d'être publiés.

volenergy se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au jeu-concours à tout moment, sans préavis et sans indication de motifs. De même, les présentes conditions de participation peuvent être mo-

difiées à tout moment par volenergy sans notification particulière.

Acceptation des conditions de participation:

5. Par l'envoi du dessin, les personnes investies de l'autorité parentale consentent à ce que le participant mineur participe. En participant au jeu-concours, le participant et les personnes investies de l'autorité parentale déclarent accepter les conditions de participation. Le non-respect des présentes conditions de participation entraîne l'exclusion du jeu-concours. Le cas échéant, les éventuels gains peuvent être annulés ou retirés et être attribués à d'autres participants.

Manipulation:

6. volenergy se réserve le droit d'exclure des personnes du jeu-concours en cas d'indices relatifs à une atteinte tentée ou effective aux chances de gain par manipulation. Les frais occasionnés en cas de manipulation ou de tentative de manipulation sont facturés à l'auteur de la manipulation et d'autres démarches juridiques pourront être entamées.

Prix:

7. Parmi tous les envois de participants correctement enregistrés, un jury élit les trois meilleurs et décerne les prix suivants:

- 3 bons d'achat pour un weekend à Disneyland Paris pour toute la famille, comprenant le voyage, la nuit et l'entrée au parc pour une valeur totale de 2000 CHF par gain.

Les prix ne sont pas convertibles en espèces.

Protection des données:

8. La réalisation du jeu-concours repose sur la base juridique applicable au traitement de données. Les données sont utilisées pour désigner les gagnants.

9. Les données à caractère personnel, telles que les noms, les adresses postales ou les adresses e-mail, sont collectées et traitées uniquement par volenergy et les prestataires chargés du déroulement du

jeu-concours, et ce, à la seule fin de désigner les gagnants et gagnantes et de leur remettre les gains.

10. Après le déroulement et la fin du jeu-concours, toutes les données personnelles sont effacées dans la mesure où un participant, en conformité avec le paragraphe ci-dessus, n'a pas expressément autorisé volenergy dans le cadre de la participation à traiter ces données à l'avenir à des fins commerciales.

11. Les participants et les personnes investies de l'autorité parentale ont le droit d'exiger à tout moment d'accéder à leurs données personnelles enregistrées auprès de volenergy et du prestataire technique, ainsi que d'en obtenir la restitution et la rectification. Les participants ont par ailleurs le droit de demander à tout moment à l'organisateur du jeu-concours de supprimer les données personnelles nécessaires à leur inscription au jeu-concours. L'accès, la restitution, la rectification ou la suppression des données peuvent être exigés par e-mail à l'adresse marketing@volenergy.com. Si la suppression précède la désignation des gagnants, la participation au jeu-concours n'est pas possible.

Responsabilité:

12. volenergy décline toute responsabilité relative à la réalisation de ce jeu-concours.

Recours et droit applicable:

13. Aucune correspondance n'est échangée. Tout droit de recours est exclu. Seul le droit matériel suisse s'applique au présent jeu-concours, le droit international en matière de conflits de loi étant exclu. Sous réserve de toute autre disposition du droit étranger applicable en cas de résidence d'un participant à l'étranger. Le for exclusif est à Suhr.

Disposition finale:

14. La nullité de l'une des dispositions des présentes conditions de participation n'affecte pas la validité de ses autres dispositions.

Suhr, juillet 2025